



**P.P. CH-3003 Berne, CHS PP**

Anrede  
Vorname Name  
Adresse  
PLZ Ort

Notre référence : 41 26.11.2012 Doknr: 36  
Collaborateur responsable : David Frauenfelder  
Berne, le 5 décembre 2012

### **Audition sur les directives « Indication des frais de gestion de la fortune »**

Madame, Monsieur,

Vous recevez en annexe le projet de directives de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) relatives à l'indication des frais de gestion de la fortune.

Ces directives visent les objectifs suivants :

- accroître, pour les assurés, la transparence en matière de frais de gestion de la fortune,
- standardiser les indications relatives aux frais que les prestataires de placements collectifs de capitaux sont tenus de publier, et
- offrir aux institutions de prévoyance une meilleure base, sous l'angle des frais, pour leurs décisions en matière de placements.

Elles portent sur :

- les exigences de transparence des frais des placements de capitaux, ainsi que sur le ratio des frais (*total expense ratio*, TER) des placements collectifs de capitaux,
- la reconnaissance par la CHS PP des définitions d'indicateur des frais TER adoptées par des associations professionnelles pour les placements collectifs de capitaux, et
- l'indication des frais TER dans le compte d'exploitation des institutions de prévoyance.

Nous vous prions d'adresser votre prise de position éventuelle d'ici le **15 janvier 2013** à l'adresse suivante :

Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle CHS PP  
Monsieur David Frauenfelder  
Responsable du secteur Audit  
Case postale 7461  
3001 Berne

ou par courrier électronique à : [david.frauenfelder@oak-bv.admin.ch](mailto:david.frauenfelder@oak-bv.admin.ch).

Considérant l'importance de ces directives, la CHS PP a décidé de procéder à une audition auprès des associations et autorités intéressées. Nous attirons votre attention sur le fait qu'il ne s'agit pas là d'une procédure de consultation ordinaire, et que nous ne publierons ni les réponses reçues ni un rapport sur les résultats de l'audition.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

**Commission de haute surveillance  
de la prévoyance professionnelle CHS PP**

Dr. Pierre Triponez  
Président

Manfred Hüsler  
Directeur

Annexe:  
Projet de directives CHS PP D - xx/2013